



# CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

[www.champagnac-la-noaille.fr](http://www.champagnac-la-noaille.fr)

[mairie@champagnaclanoaille.fr](mailto:mairie@champagnaclanoaille.fr)



## BULLETIN MUNICIPAL N°18 • Janvier 2023



### ÉDITO

**L'**année 2022 s'efface et une nouvelle année commence... de quoi sera-t-elle faite ? nul ne le sait mais rien ne nous empêche d'espérer le meilleur, je vous souhaite donc une année 2023 remplie de joie de bonheur et de réussite avec une santé de fer et l'espoir que la folie des hommes occupe un peu moins notre quotidien et laisse entrevoir un futur meilleur, loin des guerres, des dérèglements climatiques et de la destruction lente de notre planète.

La guerre gronde toujours à nos portes, toute proche, menaçant d'embraser l'Europe entière, des enfants, des femmes, des familles entières disparaissent chaque jour par la folie d'un seul homme, souhaitons que cette année en voit le terme et qu'enfin notre petite famille ukrainienne puisse retrouver les siens pour lesquels ils s'inquiètent chaque jour. Notre commune a été très animée au cours de ce dernier semestre grâce à l'Entente Champagnacoise, je remercie ici chaleureusement chacun de ses membres pour tout ce qui a été réalisé et dont vous trouverez le résumé dans ces pages.

Je regrette cependant que les Champagnacois ne soit pas plus concernés par ce qui se passe sur leur commune, qu'ils ne participent pas davantage, qu'ils ne s'investissent pas plus... c'est décevant pour ceux qui travaillent à leur offrir de la joie et du divertissement et ce serait en plus un bon moyen pour se connaître mieux, échanger, apporter ses compétences et les partager.

Le café associatif, le grand projet de notre mandat, va bientôt voir le jour. Les études sont en cours, les subventions presque en place. Nous voulons faire revivre le cœur du bourg, nous aurons besoin de vous tous, de votre engagement pour faire vivre ce lieu qui se voudra convivial, ouvert à tous et que chacun devra s'approprier.

Le parc public est quant à lui terminé c'est devenu un lieu agréable propice à la promenade.

Bonne lecture.

Bonne année 2023, qu'elle soit pleine de bienveillance de générosité et de solidarité.

Jean-Pierre VALADOUR.

**Bonne année 2023!**





# Retour en images

## ANIMATIONS D'ÉTÉ ORGANISÉES PAR LA MAIRIE

- 1 « Traces de migrants », une exposition organisée par le Pays d'Art et d'Histoire : sujet passionnant et tellement d'actualité sur les vies des migrants d'hier et d'aujourd'hui.
- 2 Théâtre en plein air : *Cyrano*, joué par la troupe du théâtre de la Luzège, toujours une magnifique soirée avec ces excellents comédiens.

## 3 NOËL DES ENFANTS Dimanche 11 décembre

### *Un Noël en musique avec le rire des enfants c'est magique !*

La troupe Jo et Rico, clowns-musiciens, nous a fait passer une après-midi joyeuse. L'arrivée du Père Noël est toujours un instant d'émerveillement pour les enfants petits ou grands. (Restons discrets mais nous avons l'honneur à Champagnac d'avoir le vrai Père Noël !) 21 enfants entre 1 et 10 ans ont été appelés par le Père Noël pour recevoir leur cadeau. La petite fête s'est terminée par un goûter. Un grand merci à Dany et Danielle pour leur participation.

## 4 REPAS COMMUNAL Samedi 26 novembre

Les aînés et le personnel communal se sont retrouvés autour d'un excellent repas préparé et servi par Mon traiteur 19 46 et son chef Thierry Nadiras (Varetz). Le traditionnel colis de fin d'année a été distribué pour onze champagnacoises et champagnacois de plus de 80 ans ne pouvant pas être présents au repas.



2



1



3



4



## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

**C**omme à l'accoutumé, les pompiers et les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Montaignac étaient présents pour la journée nationale de commémoration de la victoire et de la paix, 104<sup>e</sup> anniversaire.

Extrait du message de l'Union Française des Associations de Combattants :

« Depuis février dernier, un conflit majeur se déroule sur notre continent et des conflits régionaux sont en cours ou latents un peu partout avec le risque qu'ils dégèrent ou s'étendent. Dans cette situation stratégique périlleuse, le travail de mémoire a toute son importance afin d'éviter un retour des erreurs du passé pouvant entraîner les mêmes conséquences désastreuses. Ainsi l'UFAC fidèle au souvenir de toutes celles et tous ceux victimes de toutes les guerres, invite la jeunesse à œuvrer pour un monde plus juste, plus solidaire, plus fraternel et en paix. »

## ACCUEIL D'UNE FAMILLE UKRAINIENNE

Sur le précédent bulletin nous vous informions de la remise en état de l'appartement au-dessus de la mairie. Cet appartement est maintenant occupé depuis fin juillet par une famille de quatre personnes : Sofia, 12 ans, rentrée en sixième au collège d'Egletons ; Nadia, 9 ans, scolarisée à l'école primaire de Montaignac ; Nina leur grand-mère et Vano, le mari de Nina. Nous avons le bonheur d'accueillir une petite famille très sympathique, extrêmement reconnaissante de l'aide et de l'accueil des champagnacois, soulagée de savoir les enfants en sécurité et au calme, toujours disponibles pour rendre service et généreuse malgré leurs petits moyens.

Vano est à la recherche d'un emploi, les entreprises sont réticentes à l'employer à cause du barrage de la langue, mais avec le chèque emploi service, il peut être embauché par les particuliers pour de petits travaux. Nina est couturière, nous lui avons récupéré une machine à coudre, elle peut vous rendre quelques services de couture, n'hésitez pas à les contacter. Ils suivent des cours de français plusieurs heures par semaine à l'AFPA et à l'association MLAP (Maîtrise de la Langue et Aide Personnalisée) d'Egletons. C'est encore difficile de se comprendre mais avec le traducteur Google les échanges sont possibles !

# Conseils municipaux

## SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2022

### 1 • Contractualisation avec le département 2023 - 2025

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la contractualisation envisagée avec le conseil départemental pour la période 2023 - 2025 et portant essentiellement sur les travaux du café associatif.

### 2 • Décision modificative de budget assainissement - DCM 2022-25

Voir Extrait du registre de délibération du conseil municipal joint ci-dessous.

### 3 • Enfouissement réseaux secs

Monsieur le maire présente au conseil municipal les devis des travaux d'enfouissement des réseaux secs envisagés sur les sorties du bourg vers Marcillac et vers Le Jardin :

- Pour la sortie vers Marcillac :
  - Enfouissement éclairage public : 10 500 € pris en charge à 50 % par la FDEE, reste à charge pour la commune 5 250 €.
  - Enfouissement TELECOM : 13 200 € pris en charge à 50 % par la FDEE, reste à charge pour la commune 6 600 €.
  - Dissimulation basse tension : 86 400 € TTC intégralement pris en charge par la FDEE.
- Pour la sortie vers Le Jardin :
  - Enfouissement éclairage public : 15 330 € pris en charge à 50 % par la FDEE, reste à charge pour la commune 7 665 €.
  - Enfouissement TELECOM : 21 600 € pris en charge à 50 % par la FDEE, reste à charge pour la commune 10 800 €.
  - Dissimulation basse tension : 81 600 € intégralement pris en charge par la FDEE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve ces travaux et autorise M. le maire à signer les devis correspondants.

N° SIRET : 21190390100059	Décision Modificative	Département : CORREZE
Etablissement : ASSAINISSEMENT	Année 2022	Poste Comptable : TRESORFRIE D'EGLÉTONS
Budget : SERVICE ASSAINISSEMENT	Page n° 1	Date de Séance : 20/10/2022

  

Virement de crédit	
N° 01	

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt deux , le vingt octobre, le Conseil Municipal de la commune de CHAMPAGNAC LA NOAILLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Pierre VALADOUR, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19/10/2022

<b>Nombre de conseillers</b>	
en EXERCICE	10
PRESENTS	9
dont VOTANTS	9

Etaient PRESENTS : Bernadette TAUTOU, Serge NALDO, Jacqueline BUISSON, Pascale MARCHAND, Hervé LEYMARIE, Claire SOUBRANNE, Jean-Pierre VALADOUR, Michel BONAVITACOLA, Ludovic VERNEJOUX.

Etaient ABSENTS : Gérard MANOUX

DCM 2022-25

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,  
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,  
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **ADMISSION EN NON VALEUR**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
Créances admises en non-valeur	6541	150,00		
Autres charges exceptionnelles			678	150,00
<b>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</b>		<b>150,00</b>		<b>150,00</b>

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture en date du 20/10/2022 et de la publication en date du 20/10/2022.

### 4-1 • Arrêté de désignation d'un conseiller municipal délégué

Monsieur le maire, fait part au conseil municipal de sa décision de désigner par arrêté un conseiller municipal délégué et il informe l'assemblée que Madame Pascale Marchand est nommée conseillère municipale déléguée en charge de la communication et des affaires sociales.

### 4-2 • Fixation de l'indemnité de fonction de la conseillère déléguée

M. le maire propose au conseil municipal d'accorder à Mme Pascale Marchand une indemnité de fonction égale à 5 % de l'indice brut 1027.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

# Conseils municipaux

## 5 • Adhésion ARCADOUR

M. Boinet, président d'ARCADOUR et son directeur M. Domingo ayant présenté en début de conseil municipal leur association dont le but principal est l'insertion par le travail des personnes en difficultés sur notre territoire, il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette association moyennant une cotisation annuelle fixe de 40 € plus 1,5 € par habitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve cette adhésion.

## 6 • Modification du RIFSEEP – IFSE et CIA

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

M. le maire propose au conseil municipal de modifier la délibération RIFSEEP prise en juin 2019 pour tenir compte de l'emploi par la collectivité d'agents contractuels et d'agents stagiaires. Actuellement l'IEMP est attribuée pour le cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial.

➤ Le RIFSEEP comprend deux parts :

- L'IFSE, indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise : part liée au niveau de responsabilité et d'expertise du poste et prenant en compte l'expérience professionnelle de l'agent ;
- Le CIA, complément indemnitaire annuel : part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. Le CIA est basé sur l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

- Les cadres d'emplois concernés dans la collectivité sont :
- Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif stagiaire, Adjoint administratif contractuel
  - Agent de maîtrise technicien, Adjoint technique territorial, Adjoint technique stagiaire
  - Adjoint technique contractuel

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide :

- D'abroger les délibérations du 22 mai 1998 et du 26 septembre 2014 et du 19 juin 2019 instaurant les primes liées au régime indemnitaire antérieures à la présente délibération.
- D'instaurer l'IFSE et le CIA au bénéfice des agents concernés dans la collectivité titulaires, stagiaires et contractuels de droit public ».
- De répartir les postes par groupe de fonction selon les critères professionnels suivants :
- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception > Prise en compte des responsabilités, initiative
  - Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions > Autonomie, connaissances, diversité des tâches, capacité d'adaptation
  - Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel > Confidentialité, relations internes et externes, ponctualité
- De déterminer les montants plafonds des groupes comme suit (voir tableau ci-dessous) :

Cadres d'emplois	Groupe de fonctions	plafond IFSE État	plafond IFSE Collectivité	plafond CIA État	plafond CIA Collectivité
Adjoints administratifs territoriaux Adjoints administratifs stagiaires Adjoints administratifs contractuels	Groupe 1	11 340 €	1 478 €	1 260 €	85 €
	Groupe 2	10 800 €		1 200 €	
Adjoints techniques territoriaux Adjoints techniques territoriaux stagiaires Adjoints techniques territoriaux contractuels Agent de maîtrise	Groupe 1	11 340 €	1348 €	1 260 €	135 €
	Groupe 2	10 800 €		1 200 €	

- De déterminer le montant du CIA en fonction des critères suivants :
- Critères retenus pour l'entretien professionnel.
- De prévoir la modulation de l'IFSE en fonction de l'expérience professionnelle selon les critères suivants : Investissement professionnel, relationnel, autonomie.
- Ce montant fait l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnels :
- En cas de mobilité vers un poste relevant d'un même groupe de fonctions ;
  - Tous les 4 ans, en l'absence de changement de poste (à minima tous les 4 ans) ou, pour les emplois fonctionnels, à l'issue de la première période de détachement
  - En cas de changement de grade suite à une promotion.
- D'instaurer un mode de versement :
- Mensuel pour l'IFSE du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;
  - avril, août, décembre pour l'IFSE du cadre d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise.
  - Annuel pour le CIA.
- De prévoir un montant proratisé en fonction du temps de travail.
- En cas d'absence, application du dispositif applicable aux fonctionnaires d'État soit le maintien dans les mêmes

conditions que la rémunération pendant les congés de maladie ordinaire, les congés pour accident de service ou congés liés à une maladie professionnelle et les congés annuels, de maternité, d'adoption et de paternité et la suspension en cas de congés longue maladie, grave maladie et longue durée.

## 7 • Vente de deux parcelles constructibles

M. le maire propose au conseil municipal de mettre en vente deux parcelles constructibles situées dans le bourg, cadastrées C1571 et C1572 et d'en fixer le prix au m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de mettre en vente ces deux parcelles et d'en fixer le prix à 14,00 € le m<sup>2</sup>.

## 8 • Tarifs de location des gîtes

Monsieur le maire propose au conseil municipal de revoir le tarif de location des gîtes, pour l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide à compter du 1er janvier 2023 les tarifs suivants : (voir ci-après)



- Basse saison : 260,00 €
- Moyenne Saison : 315,00 €
- Haute saison : 385,00 €
- Très haute saison : 425,00 €
- Week-end 2 nuits : 195,00 €
- Week-end 3 nuits : 195,00 €

Il est également décidé que les gîtes ne seront pas mis en location pendant la période hivernale du 1er décembre au 31 mars de l'année suivante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les propositions tarifaires et approuve la fermeture des gîtes en période hivernale.

## 9 • Augmentation budget principal

Voir *Extrait du registre de délibération du conseil municipal* joint ci-dessous.

## 10 • Dates à retenir

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les dates des festivités de fin d'année concernant :

- Le repas des aînés : 26 novembre
- Arbre de Noël : 12 décembre
- Vœux du Maire : 7 janvier

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les dates proposées.

N° SIRET : 21190390100018	Décision Modificative	Département : CORREZE
Etablissement : CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	Année 2022	Poste Comptable : TRESORERIE D'EGLÉTONS
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Date de Séance : 20/10/2022

  

<b>Augmentation de crédit</b>	
N° 01	

  

<b>Nombre de conseillers</b>	
en EXERCICE	10
PRESENTS	9
dont VOTANTS	9

L'an deux mil vingt deux , le vingt octobre, le Conseil Municipal de CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Pierre VALADOUR, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19/10/2022

Etaient PRESENTS : Bernadette TAUTOU, Serge NALDO, Jacqueline BUISSON, Pascale MARCHAND, Hervé LEYMARIE, Claire SOUBRANNE, Jean-Pierre VALADOUR, Michel BONAVITACOLA, Ludovic VERNEJOUX.

Etaient ABSENTS : Gérard MANOUX

2022-33

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,  
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,  
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **Augmentation de budget**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
Autres bâtiments	615228	5 000,00		
Déplacements, missions et réceptions	625	4 000,00		
Rémunération du personnel titulaire	6411	3 000,00		
Autres contributions obligatoires	6558	2 300,00		
Taxe additionnelle aux droits de mutat° ou à la taxe de publicité fon			7381	3 500,00
Autres taxes diverses			7388	2 900,00
Revenus des immeubles			752	7 900,00
<b>TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT</b>		<b>14 300,00</b>		<b>14 300,00</b>

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture en date du 20/10/2022 et de la publication en date du 20/10/2022.

# SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2022

## 1 • R.Q.P.S (Rapport sur le prix et la qualité du service) Syndicat des deux Vallées

M. le maire rappelle que le code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau potable (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans

les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation du rapport 2021 établi par le syndicat des eaux des deux vallées, le conseil municipal, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable.

# Conseils municipaux

## 2 • Tarifs communaux

M. le maire propose au conseil municipal, compte tenu de la hausse du coût de l'énergie, de revoir les divers tarifs à appliquer pour l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer les tarifs, à compter du 1er janvier 2023 comme suit :

- ☉ Salle des fêtes :
  - 60,00 € pour les habitants de la commune,
  - 300,00 € pour les personnes habitant en dehors de la commune.
- ☉ Cantine :
  - 85,00 € pour les habitants de la commune
- ☉ Assainissement collectif :
  - Pas de changement de tarifs

## 3 • Achat de matériel sonorisation portable

M. le maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir du matériel de sonorisation portable, la commune n'en possédant pas.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

## 4 • Choix de la maîtrise d'œuvre pour le café associatif

M. le maire explique au conseil municipal que suite à l'appel d'offres qui a été lancé pour la maîtrise d'œuvre du café associatif, le maître d'œuvre retenu est le cabinet d'architectes « Le Compas dans l'œil » pour un montant d'honoraires égal à 9.5 % du montant des travaux prévisionnels soit HT 29 850,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le choix du cabinet d'architecture « Le Compas dans l'œil ».

## 5 • Autorisation d'engagement de dépenses avant vote du budget 2023

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (VD) :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au

titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'ouverture des crédits de dépense d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Chapitre - Article	Crédits votés au BP 2022	Crédits ouverts par DM en 2022	Montant total	Crédits ouverts pour 2022
21- Immobilisations corporelles	59 747,88 €	0 €	59 747,88 €	14 936,00 €

Le conseil municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation aux budgets primitifs 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## 6 • Délibération concernant la convention relative aux frais de scolarité avec la commune de Marcillac-la-Croisille

M. le maire propose au conseil municipal de valider la convention relative aux frais de participation financière pour les frais de scolarité présentée par la commune de Marcillac-la-Croisille.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte cette convention et autorise M. le maire à signer.

## 7 • Mise en place RIFSEEP et CIA (annule et remplace DCM 2022-30)

Lors de la délibération du 19 octobre 2022 il manquait l'accord du comité technique, il y a donc lieu de prendre une nouvelle délibération selon les mêmes termes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte cette modification.

Vu l'avis favorable du Comité technique du 08 novembre 2022, Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

## 8 • Ordures ménagères : Points d'apports volontaires

M. le maire informe le conseil municipal de la décision de la communauté de commune, qui a la compétence des ordures ménagères, de ne plus effectuer à compter de 2024, le ramassage des OM au porte-à-porte, mais à des points d'apports volontaires (PAV). Il est donc nécessaire de répartir un certain nombre de PAV sur la commune.

Le conseil municipal a étudié la proposition d'implantation de quatre PAV qui a été faite par le bureau d'étude ; il est décidé de demander un PAV supplémentaire et d'en déplacer deux autres. Cette proposition sera transmise à la communauté de commune. Il faudra ensuite déterminer les lieux précis d'installation (domaine public ou privé) et conventionner si besoin avec les propriétaires.

# Vie de la commune

## TOURNÉE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE-À-PORTE À PARTIR DE JANVIER 2023

Les encombrants sont collectés une fois tous les deux mois.  
Redevance de 50 € pour chaque enlèvement.

## COLLECTE SELECTIVE EN PORTE-À-PORTE ANNÉE 2023

La collecte des sacs jaunes s'effectue tous les 15 jours. Sortez bien vos sacs la veille au soir.

TOURNEES ENCOMBRANTS - ANNEE 2023		JOUR	MOIS
SECTEUR 1	EGLETONS MOUSTIER-VENTADOUR DARNETS SOUDEILLES	15	février
		26	avril
		2	août
		4	octobre
		13	décembre
SECTEUR 2	LAFAGE SUR SOMBRE MARCILLAC-LA-CROISILLE CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	22	février
		7	juin
		9	août
		11	octobre
		20	décembre
SECTEUR 3	ROSIERS D'EGLETONS MONTAIGNAC SUR DOUSTRE LA CHAPELLE SPINASSE	5	avril
		14	juin
		16	août
		18	octobre
		27	décembre
SECTEUR 4	LAPLEAU SAINT HILAIRE FOISSAC LAVAL SUR LUZEGE SAINT MERD DE LAPLEAU	1	février
		12	avril
		21	juin
		23	août
		25	octobre
SECTEUR 5	SARRAN MEYRIGNAC L'EGLISE CHAUMEIL SAINT YRIEIX LE DEJALAT PERET BEL AIR	8	février
		19	avril
		28	juin
		30	août
		6	décembre

### CALENDRIER POUR LES VILLAGES DE CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

mercredi 4 janvier 2023	mercredi 18 janvier 2023
mercredi 1 février 2023	mercredi 15 février 2023
mercredi 1 mars 2023	mercredi 15 mars 2023
mercredi 29 mars 2023	mercredi 12 avril 2023
mercredi 26 avril 2023	mercredi 10 mai 2023
mercredi 24 mai 2023	mercredi 7 juin 2023
mercredi 21 juin 2023	mercredi 5 juillet 2023
mercredi 19 juillet 2023	mercredi 2 août 2023
mercredi 16 août 2023	mercredi 30 août 2023
mercredi 13 septembre 2023	mercredi 27 septembre 2023
mercredi 11 octobre 2023	mercredi 25 octobre 2023
mercredi 8 novembre 2023	mercredi 22 novembre 2023
mercredi 6 décembre 2023	mercredi 20 décembre 2023

### CALENDRIER POUR LE BOURG LA NOAILLE ET LE FEYT

jeudi 5 janvier 2023	jeudi 19 janvier 2023
jeudi 2 février 2023	jeudi 16 février 2023
jeudi 2 mars 2023	jeudi 16 mars 2023
jeudi 30 mars 2023	jeudi 13 avril 2023
jeudi 27 avril 2023	jeudi 11 mai 2023
jeudi 25 mai 2023	jeudi 8 juin 2023
jeudi 22 juin 2023	jeudi 6 juillet 2023
jeudi 20 juillet 2023	jeudi 3 août 2023
jeudi 17 août 2023	jeudi 31 août 2023
jeudi 14 septembre 2023	jeudi 28 septembre 2023
jeudi 12 octobre 2023	jeudi 26 octobre 2023
jeudi 9 novembre 2023	jeudi 23 novembre 2023
jeudi 7 décembre 2023	jeudi 21 décembre 2023

## LES ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS ASSIMILÉS

**C'est un sujet qui va, au cours de cette année et des années à venir, bouleverser nos habitudes : le ramassage et le traitement des ordures ménagères.**

En effet, la loi nous oblige drastiquement à réduire nos déchets ménagers (hors emballages) pour les ramener à 170 kg par an et par habitant à l'horizon 2026. Aujourd'hui sur la communauté de commune Ventadour-Égletons-Monédières, nous sommes à 257 kg. Un premier pas est déjà fait et permettra de réduire ce chiffre, puisque depuis le 1er janvier 2023, tous les emballages, tous les films, tous les plastiques se trient dans le sac jaune et ne seront plus dans les ordures ménagères. Je vous invite donc à trier au maximum, d'autant plus que la redevance que vous paierez sera incitative : plus vous aurez d'ordures ménagères, plus la redevance sera élevée. Chacun sera muni d'une carte donnant accès aux colonnes de tri.

Triez, compostez, achetez des poules... Ce sera meilleur pour l'environnement et pour votre porte-monnaie !

Par ailleurs, le traitement de ces déchets devient de plus en plus coûteux : la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) augmente chaque année de manière considérable (+ 11% en 2023, + 10% en 2024, + 15% en 2025) et le coût de l'incinération croît au rythme de l'augmentation des coûts de l'énergie.

Afin que les usagers que nous sommes soyons le moins possible pénalisés, il faut donc trier au maximum, mais aussi diminuer les coûts liés au ramassage. La communauté de communes a donc décidé à l'unanimité du conseil municipal de remplacer le ramassage au porte-à-porte par la création de points d'apports volontaires répartis judicieusement sur le territoire. Ils seront en place en 2024.

C'est un changement qui va, nous le savons, susciter beaucoup de débats et de questionnements et nous aurons l'occasion d'en reparler largement lors de prochaines réunions publiques.



### Vœux du Maire le 7 janvier 2023 – Excuses...

La traditionnelle cérémonie des vœux du maire s'est tenue le 7 janvier à la salle des fêtes. Par suite d'une erreur dans la distribution des enveloppes, un certain nombre de personnes n'ont pas reçu d'invitations ; en mon nom et au nom du conseil municipal je présente à ces personnes mes excuses les plus sincères pour cet oubli malencontreux.

Jean-Pierre VALADOUR.



## SAMEDI 15 OCTOBRE : CÉRÉMONIES INAUGURALES

Avec le comité Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance (ANACR) du plateau des étangs.

### Commémorations : des panneaux et un texte

« Le 15 octobre 2022 ont été installés et inaugurés à Champagnac, à l'initiative de l'ANACR (Association nationale des anciens combattants de la Résistance), deux panneaux qui évoquent l'histoire de la Résistance et de la Seconde Guerre mondiale en Corrèze et à Champagnac. Jean-Pierre Valadour, maire de Champagnac-la-Noaille et Aurélia Planche, nouvelle présidente du comité de la Stèle (Clergoux) ont pris la parole à Miginiac, Marc Veysset, président de l'ANACR-Corrèze et Jean-Pierre Valadour à Champagnac. Le chant des partisans a retenti. Dans l'assistance se trouvaient les représentants de familles dont les membres étaient honorés. Ce furent des cérémonies émouvantes et réussies auxquelles, pour des raisons de santé, je n'ai malheureusement pas pu assister.

J'ai d'autant plus regretté de ne pas être là que, comme historien, j'étais partie prenante de cette démarche mémorielle. Il y a déjà trois ou quatre ans, Jean-Pierre Valadour m'avait demandé, à l'initiative de l'ANACR, de rédiger des projets de textes : un texte général sur l'histoire de la période à Champagnac pour le panneau qui serait installé au bourg et un texte pour Miginiac évoquant le souvenir de Jeantou Maison qui avait, dans la chapelle, veillé les corps de deux de ses jeunes camarades tués dans le combat d'Eyrein. Épisode douloureux qu'il avait rappelé, en 2015 lors des Journées du patrimoine. J'avais accepté, tout en étant à la fois conscient des difficultés – la période suscite vite les passions – et de l'honneur qui m'était fait.

Le projet prit un peu de retard puis se concrétisa. Je consultai et recueillis des témoignages et relus ce qui avait déjà été publié. Le texte de Miginiac, surtout factuel, fut facile à rédiger, d'autant plus qu'il me semblait accomplir un devoir de mémoire vis-à-vis de Jeantou Maison. Le texte pour le panneau du bourg posait plus de problèmes à cause des drames de l'année 1944, parfois mal élucidés, aux blessures mal cicatrisées.

Je pris le parti de considérer l'ensemble de la période 1940-1945, ce qui me permettait de prendre du recul. La Seconde Guerre mondiale ne se résume pas à la seule année 1944 : des soldats se sont battus, certains sont morts pour la France en 1940 (la campagne de France) et en 1944-1945 (la campagne d'Alsace puis d'Allemagne), des prisonniers se sont évadés, des résistants ont été déportés ; ceux qui étaient blessés ont pu être soignés à l'infirmerie de Chabrière. La lutte contre l'occupant a pris des formes



multiples. Toute la population de Champagnac a été impliquée dans ces événements : l'aide envoyée aux nombreux prisonniers, l'accueil des réfugiés de 1940, l'effroi et l'angoisse provoqués par la prise des otages en 1944.

Je me mis donc à la rédaction de mon texte : d'abord trois pages qui rassemblaient mes connaissances. Il fut montré (2021) à Christian Planche, le président du comité de la Stèle, qui fut d'accord avec l'esprit général du texte. J'ai ensuite résumé progressivement mon texte – exercice qui oblige à aller à l'essentiel – jusqu'à ce qu'il ne fasse plus qu'une page. Ce texte a été lu par une quinzaine de personnes – souvent des descendants des acteurs de cette période – puis confié (2022) à Marc Veysset, nouveau président de l'ANACR-Corrèze, qui l'a validé, sur le fond et sur la forme (la longueur du texte). J'étais d'ailleurs prêt, je l'avais dit, à le réduire encore.

Le texte, tel qu'il a été adopté par l'ANACR, et inscrit sur le panneau, a été réduit presque de moitié pour des raisons de place sans que l'on me demande mon avis : je dois dire que j'en ai été malheureux parce qu'en supprimant le début (1940, la campagne de France, les prisonniers et les réfugiés) et la fin (1945, la déportation de Marie-Suzanne Binétruy), on déséquilibrait ce texte et on en modifiait involontairement l'esprit. Des événements n'apparaissaient plus alors que j'avais informé les descendants de personnes concernées qu'ils seraient évoqués...

Je rétablis donc ici l'intégralité de ce texte.

Je ne conserve nulle amertume de ces malentendus. Le texte du panneau du bourg est celui de l'ANACR qui en avait la maîtrise d'œuvre et a finalement choisi de mettre en valeur une partie de la période. Le texte du panneau de Miginiac est celui que j'avais proposé. La photo qui l'illustre a été prise par Danièle Latta, c'est la seule photo qui existe montrant Jeantou Maison parlant dans la chapelle de Miginiac. Jean-Louis Naldo et moi-même figurons aussi sur la photo.

L'essentiel est, finalement, qu'un hommage ait été rendu aux Résistants qui ont risqué ou donné leur vie pour que nous puissions être libres. Et à Miginiac le souvenir de mon ami Jeantou Maison est honoré – comme Jean-Pierre Valadour le lui avait promis. »

Claude Latta

Suite →

## ÉTAT CIVIL

### DÉCÈS

- **Françoise Vergne** - la Vialatte Basse, 20 juillet 2022.
- **Marcel Leboeuf** - le bourg, 24 juillet 2022.
- **Jean-Marie Nard** - le bourg, 23 août 2022 (Maire honoraire, conseiller municipal de 1989 à 2005, maire de la commune de 2005 à 2014).
- **Jean-Luc Bonnette** - La Boissière, 12 septembre 2022.
- **Albertine Pauty Irujo** - le bourg, 13 novembre 2022.
- **Raymond Mons** - les Trois Piloux, le 19 décembre 2022 (conseiller municipal de 1971 à 1995)

## ANNONCE

### BIBLIOTHÈQUE

Les bibliothécaires champagnacoises vous attendent le dernier mardi de chaque mois de **15h à 16h30**, soit les :

**31 janvier • 28 février**  
**28 mars • 25 avril**  
**30 mai • 27 juin**



## Texte complet\* proposé pour le panneau du bourg

### Champagnac-la-Noaille pendant la seconde guerre mondiale

**1940 :** Les soldats Léon Soubranne, du Longy, et Julien Val, du Châtaignier, sont tués pendant la campagne de France (juin 1940). 28 soldats champagnacois, faits prisonniers, sont envoyés en Allemagne. Parmi eux, Martial Buisson et Martial Libouroux réussissent à s'évader. Après la débâcle, 340 réfugiés sont accueillis pendant quelques semaines à Champagnac.

**Le STO et les maquis :** L'établissement du service du travail obligatoire conduit plusieurs jeunes à refuser le départ en Allemagne : parmi eux, Louis Serre, Marcel Tourneix, Roger Boulègue. Certains rejoignent les maquis. Jean Naldo, Marcel Chastanet, font partie des FTPF, Camille Rozier, de l'AS, participe en 1944 à la libération d'Ussel.

**Le docteur Farnière :** le docteur Farnière, maire de Champagnac, joue pendant toute la guerre un rôle de tampon. Comme médecin, il donne des soins aux hommes du maquis. Il joue un rôle important dans la libération des otages d'avril 1944.

**Bases et refuges du maquis :** Le camp FTPF Gabriel-Péri est installé en contre-bas du village de Feix. En janvier 1944, Les GMR arrivent par surprise à Feix où sont cantonnés 7 membres du groupe. Deux sont arrêtés. Joannès Celle, cultivateur à Feix, est arrêté et interrogé à Clergoux puis libéré. Un groupe de Républicains espagnols, travaillant d'abord dans les GTE puis incorporés dans les FTP cantonne près de Champagnac.

**Le Feyt :** la ferme de Marcellin Gorse et de son gendre Marcel Chenut sert de refuge à un groupe de résistants FTPF. D'autres maisons jouent un rôle d'appui et de refuge : par exemple, au bourg, chez Marie-Louise et Julien Chazalviel et chez Mme Soularue ; à Feix, chez Celle, et d'autres...

**À Chabrière** s'installe le 10 juin 1944 l'infirmier du maquis, venue de Marc-la-Tour puis transférée fin juin au village de Brigoux (Gros-Chastang).

**Le drame du 21 avril 1944 :** Luis Bueno, républicain espagnol, est réfugié à Champagnac. Le 21 avril 1944, les Allemands qui le recherchent encerclent Champagnac. Il réussit cependant à s'échapper. Les Allemands prennent dix otages qui seront fusillés s'il n'est pas pris : Marcel Blavignac, Alphonse Chassagnard, Julien Chazalviel, Baptiste et Joseph Cinié, Jean Lecourt, Monteil, Jules Porte, Ravereau (Cabochard) et Tonnelier. Plusieurs de ces otages appartiennent à la Résistance. Mme Bueno est arrêtée et torturée. Mortellement blessé - dans des circonstances mal élucidées - Bueno est transporté à l'hôpital de Tulle, à la demande de la Résistance, par le Dr Farnière. Les otages sont finalement libérés. Bueno meurt peu après son admission à l'hôpital. Il est déclaré Mort pour la France.

**Marcel Tourneix, l'un des martyrs de Tulle :** Marcel Tourneix, de La Femme-morte, est pris dans la rafle du 9 juin 1944 et fait partie des 99 martyrs de Tulle.

**La Libération :** Le 10 septembre 1944, le Comité local de Libération (CLL), présidé par Marcel Chenut, s'installe à la mairie. Il salue le courage des FFI mais aussi « le dévouement » et « le désintéressement » du Dr Farnière. Marcel Chenut devient officiellement maire de Champagnac (janvier 1945) mais ne se présente pas aux municipales de mai 1945. Le Dr Farnière est réélu. En 1944-1945, plusieurs Champagnacois, dont Louis Serre, participent à la campagne d'Allemagne pendant laquelle est tué le soldat Léon Cluzange, de Fageolles.

**Marie-Suzanne Ignace-Binétruy :** Le Feyt compte parmi ses enfants Marie-Suzanne Ignace (sa mère, Berthe Barbier, était originaire du Feyt). Étudiante à Lyon, elle participe à la Résistance. Arrêtée, torturée, elle est déportée à Ravensbrück. Libérée, elle revient au Feyt où, avec ses cousines Besseau, elle fait, à pied, en signe d'action de grâce, le pèlerinage de Corrèze (8 septembre).

*\*Quelques mots en ont été changés ici pour le raccourcir, sans que le sens d'aucune partie du texte en soit modifié.*



## COMICE AGRICOLE Samedi 3 septembre

**P**ar une belle journée automnale, les agriculteurs et éleveurs du canton d'Égletons se sont installés, dans l'environnement de la salle des fêtes, avec leur cheptel : des bovins (de superbes vaches Highland...) des moutons, des chèvres, des ânes... qui ont attiré de très nombreux visiteurs.

Divers exposants étaient présents : La fédération départementale des chasseurs et l'association des lieutenants de l'ouveterie de la Corrèze, Sébastien Fontes avec sa production de miel et de pains d'épices, l'association Chez nous à Champagnac avec les vieux outils, Fernande avec ses bouquets de fleurs séchées, les tourtous de Domi, Béatrice Siblot et ses balades en poneys pour les petits, la ferme pédagogique Jolie Fleur, la ferme de Leix et ses chocolats, Jérôme Rivière sculpteur sur bois à la tronçonneuse, le charpentier les Combes d'Eyrein avec ses réalisations de tables et meubles en

fuste, Michel Buisson avec des anciens tracteurs et du vieux matériel agricole. Le comice est l'occasion de mettre les éleveurs à l'honneur, beaucoup d'entre eux ont reçu un prix et se sont vu remettre une coupe et divers lots par le Préfet de la Corrèze, Monsieur Étienne Desplanques.

À la suite de cette belle matinée, un apéritif à été servi à tous les participants et un repas servi dans la salle des fêtes et préparé par La ferme de Berchat de Sainte-Féréole.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont participé bénévolement à la mise en place et au bon déroulement de cet évènement exceptionnel pour notre village.



# Vie de la commune

## LES PROJETS POUR 2023

### **Le hangar municipal et l'aménagement de l'atelier**

La construction du hangar a commencé en 2022 mais a pris beaucoup de retard en raison du Covid mais aussi parce que des entreprises n'ont pas respecté leur planning ; par ailleurs, en raison de la hausse des matières premières et de l'énergie, le coût global de l'opération a été majoré de 35 000 € pour atteindre 170 000 € HT. L'opération est subventionnée à 56 % par l'État et le Conseil départemental. Les travaux devraient être terminés au cours du premier semestre.

### **Enfouissement des réseaux**

L'enfouissement des réseaux à la sortie du bourg vers le Jardin et Marcillac vont être entrepris cette année en partenariat avec la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie. Le coût des travaux est estimé à 194 800 € HT en grande partie pris en charge par la FDEE, le restant dû pour la commune sera de 30 315 €.

### **Travaux d'entretien de la voirie**

Les travaux d'entretien de voirie seront réalisés comme chaque année à hauteur de 25 000 € HT, subventionnés à 40 %.

### **Le café de la place**

Concernant ce projet qui verra son terme en 2026 à la fin de ce mandat, le maître d'œuvre a été choisi et la réunion de démarrage aura lieu le 9 janvier. Le montant prévisionnel des travaux est de 360 000 € et sera subventionné à 80 % par l'État, la Région, le Conseil départemental et l'Europe. Les études et les premiers travaux débiteront cette année.

**Pour 2023 c'est donc environ 250 000 € d'investissement qui seront réalisés.**



Le hangar municipal



### **PANNEAU POCKET, UN NOUVEAU MOYEN DE COMMUNICATION**



La Communauté de Communes va se doter d'un outil de communication de proximité. Ainsi pour elle-même et pour l'ensemble des communes du territoire, elle va déployer à partir du 15 janvier une application sur smartphone Panneau Pocket. En téléchargeant

l'application sur les "stores" et en sélectionnant notre territoire et votre commune en favori, vous recevrez en direct les dernières informations, sans avoir à créer de compte. Pour ne plus dire : "je n'étais pas au courant"...

Télécharger l'application "Panneau Pocket" sur l'App store (Apple) sur Google Play (Android) ou sur App Gallery (Huawei) et sélectionnez en favoris notre communauté de communes.



### **UNE PAGE FACEBOOK COMMUNAUTAIRE**

Avec pour objectif de développer le lien avec sa population, la Communauté de Communes développe ses outils de communication. En plus de cette lettre d'information plus régulière et de l'outil Panneau Pocket, elle a créé une page Facebook. Pour suivre notre actualité, rendez-vous sur [www.facebook.com/covem](http://www.facebook.com/covem)

**IntraMuros**  
L'essentiel est près de chez vous.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.

Play Store (Android) | Apple Store (iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.

IntraMuros

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Téléchargement gratuit

Google Play | App Store



## L'ENTENTE CHAMPAGNACOISE

### Un été et une fin d'année bien animés avec :

- **La fête du village 1** avec la chorale de Sarran, le concours de pétanque, la musique, les jeux du cirque, le vide grenier, le kiosque aux écrivains, un repas ... tout cela sous une chaleur écrasante.
- **L'enquête géante** pour petits et grands : organisée par le pays d'art et d'histoire, démêler le vrai du faux avec hercule Prévôt.
- **L'exposition** : JULI sculpteur et ses magnifiques créations en pâte de verre exposées dans l'église.
- **Le Cinéma en plein air** : avec le film Le temps des secrets.
- **Le loto 2** une belle réussite avec une salle comble, des joueurs acharnés beaucoup de lots et une chaude ambiance.
- **Halloween 3** les petits champagnacois accompagnés de leurs parents, costumés et maquillés étaient venus nombreux en cette fin d'après-midi du lundi 31 octobre. Merci à Nicolas de leur avoir permis de visiter sa maison hantée et à tous ceux qui leur ont ouvert leur porte pour la distribution des bonbons.
- **Téléthon** : un apéro concert autour de la chanson française avec Karin'K. Les profits de cette soirée (300 €) ont été reversés à l'AFM téléthon.
- **Le Marché de Noël 4** 18 exposants : producteurs locaux, artisanat divers et local, un franc succès pour ce premier marché de Noël à Champagnac.

### Assemblée Générale de l'association

L'Assemblée Générale s'est tenue samedi 21 janvier dans la salle de la cantine à la mairie. 17 personnes étaient présentes. Les comptes et le rapport moral des activités de l'année ont été approuvés, le bureau a été réélu à l'unanimité 5

- **Présidente** : Pascale Marchand
- **Vice-présidente** : Mireille Valadour
- **Vice-président** : Frédéric Stievenard
- **Trésorière** : Laurence Stievenard
- **Trésorier adjoint** : Christian Mondoloni
- **Secrétaire** : Aurore Kessen

### Programme 2023

#### ★ REPAS CHOUCROUTE

Dimanche 19 février à 12 h – Salle des fêtes  
Repas préparé par Carine et Christian Koch :

Apéritif  
Potage de saison  
Choucroute garnie  
Dessert  
Café

Prix du repas 18 €  
Réservation indispensable avant le dimanche 12 février inclus, par téléphone au 06.12.38.78.36 (Pascale Marchand) ou au 06.88.77.36.54 (Mireille Valadour)

#### ★ SOIRÉE MUSIQUE IRLANDAISE

Vendredi 14 avril

#### ★ CONCERT DU GROUPE LES AUTRES

Samedi 10 juin

#### ★ FÊTE DU VILLAGE

Week-end du 14 / 15 / 16 juillet

**Merci à tous les membres de l'association pour leur participation efficace dans la bonne humeur et la sympathie.**







1

## LOU LIADOUR

- **Le loto** qui avait été mis en attente à cause du Covid a enfin pu se réaliser le dimanche 23 octobre 2022, beaucoup de participants pour cette reprise.
- **Pour le traditionnel repas de fin d'année**, nous nous sommes retrouvés samedi 17 décembre 2022 à l'Auberge du Teillet à Saint-Pardoux-la-Croisille. 1
- Mardi 3 janvier 2023 s'est tenue l'**Assemblée Générale**, conclue autour de la galette des rois.

Les activités continuent le premier et troisième mardi de chaque mois à 14h30 à la salle de la cantine à la mairie.

Faute de participants nous ne pouvons plus organiser de concours de belote ; d'autres animations avec divers jeux de sociétés ou des sorties seront proposées. Ces réunions sont ouvertes à tous, jeunes et moins jeunes. Le mélange des générations apporte du bien-être à tous, n'hésitez pas à venir nous retrouver pour quelques bons moments de « papotage » autour d'un goûter !

### Programme

★ LOTO – DIMANCHE 5 MARS

## CHEZ NOUS À CHAMPAGNAC

### Petite rétrospective de l'activité de l'association sur l'année écoulée :

- **Juillet** : nous avons présenté l'exposition « Sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle » gracieusement prêtée par le service de l'Inventaire et du Patrimoine de la Nouvelle-Aquitaine.
- **Août** : comme les années précédentes, le musée des vieux outils a ouvert ses portes (ainsi que pour les Journées du Patrimoine). / Le 20 août, nous avons inauguré une petite formule fort sympathique « le pique-nique des Champagnacois » expérience a renouveler ! 2
- **Samedi 3 septembre** : sur proposition de la mairie, nous avons participé au comice agricole avec un stand où étaient exposées des pièces de notre musée avec un succès auquel nous ne nous attendions pas.
- **Samedi 8 octobre** : pour fêter l'automne et sous la conduite de Philippe Faury, nous avons fait une sortie « champignons », très instructive et sympathique. 3
- Et bien sûr, la diffusion annuelle de notre **revue** dont le numéro 54 va arriver chez nos adhérents dans les jours qui viennent.

Bonne nouvelle année à tous.



PETITE PENSÉE  
POSITIVE

*"Après le verbe aimer,  
aider est le plus beau  
du monde."*

*Bertha Von Suttner*

